

## COMPTE-RENDU

**Objet :** CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (amphithéâtre - Ecosite)

**Date :** 23 JUILLET 2020

51 PRESENTS :

MMES WATINE J., VALKONEN A., CHALEAT R., MARION C., GOUNON C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARD E., BILBOT E, DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., BRUN F., MEDARD S., SCRIVANI J., CORDARO D., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.  
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., VALLON C., CHAREYRON G., SERRET J., MOREL L., GAUDET JM., GARAYT D., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BOUCHET JL., FAYARD F., CHABERT C., CHAVE P., FAURE JF., JAVELAS T., MANTONNIER L., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., FALLIGAN C., PEYRET JM., MACLIN B., BOUVIER JM., POURRET G., COTTON D., GILES M., GAFFIOT F., LOMBARD F., BREYNAT P.

5 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MME CASTON J., DUBOIS C., JAUBERT I., SYLVESTRE H.  
MR RIOU J.

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS GAGNIER G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., BONNET C., PETIT A. D'HEROUVILLE C

---

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

#### I / POLE RESSOURCES

1. Délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau de la communauté
2. Délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la communauté
3. Conditions de mise en place du droit à la formation des élus communautaires
4. Organismes extérieurs : désignation
5. Informations du Président au Conseil dans le cadre de ses délégations

Une pochette contenant des documents d'information sur la CCVD (statuts, portrait de territoire – communes et intercommunalité, un bilan du mandat précédent, ...).

Des formations seront proposées aux élus à partir de l'automne : des fiches d'inscription sont à remplir et à remettre d'ici fin août.

Le compte-rendu du conseil du 15/7/20 n'appelant pas d'observations est approuvé.

### **I – RESSOURCES**

#### Point 1 Délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau de la communauté

Monsieur Fabien Duvert rappelle que le Président, les Vice-Présidents ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

Ces délégations entrent dans le cadre des opérations votées par le conseil.

Les membres du Conseil proposent de charger le Bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

#### Marchés :

- engager et lancer toute procédure de dévolution et d'attribution de marchés publics, de travaux, de fournitures, ou de services de toutes natures et qui ne sont pas conclus sous le régime des marchés passés selon une procédure adaptée, prévue par le Code de la commande publique.
- autoriser la passation et la signature de tout marché public qui ne revêt pas le caractère de marché passé selon une procédure adaptée, sous réserve que ces marchés portent sur des projets décidés et approuvés par le conseil communautaire de la CCVD ou par voie de délégation par son bureau et que leur financement soit assuré par l'inscription de crédits nécessaires au budget.
- Autoriser la passation et la dévolution de tout accord cadre et de tout avenant aux marchés précités, le cas échéant après avis de la commission d'appel d'offres si celui-ci est requis en vertu de la réglementation applicable".

#### Domaine et patrimoine :

- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la CCVD à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande
- décider :
  - l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation de terrains ou autres immeubles
  - la cession des biens mobiliers ou immobiliers
  - de passer outre d'avis du service des Domaines le cas échéant

Le tout concernant des actes nécessaires aux projets dont la réalisation et le financement ont été décidés et approuvés par le Conseil de la CCVD

- décider d'aliéner les biens mobiliers au-delà de 15 000 € quel que soit le mode d'aliénation
- les attributions relatives à la gestion et au suivi des dossiers administratifs relatifs aux procédures d'expropriation, en particulier en ce qui concerne les diverses phases de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, et ainsi, notamment :
  - L'approbation des dossiers d'enquêtes publiques, à savoir le dossier d'enquête d'utilité publique, d'enquête parcellaire, et s'il y a lieu, le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme des communes concernées
  - La saisine de Monsieur le Préfet de la Drôme en vue de l'ouverture des enquêtes publiques et en tant que de besoin, aux fins de mettre en place, après délibération spécifique, une occupation temporaire qui serait nécessitée par des besoins techniques (arpentage, piquetage, études, etc.)
  - La délibération valant déclaration de projet
  - La notification des offres au prix fixé par France Domaine, et la saisine de la juridiction d'expropriation du Département de la Drôme ainsi que la notification des mémoires de l'autorité expropriante dans les mêmes conditions
  - L'approbation de tout accord amiable de cession en cours de procédure

- o La décision de relever appel devant la juridiction compétente de toute décision de fixation des indemnités d'expropriation non satisfaisante

#### Economie :

- pour la création et la réalisation des ZAC reconnues d'intérêt communautaire par le conseil et dont les crédits ont été inscrits au budget, notamment (à l'identique de la délibération du 21/05/13 pour le Conseil qui donnait déjà compétence au bureau pour la création et la réalisation de la ZAC de Champgrand à Loriol-sur-Drôme) :
  - o la validation des études préalables y compris l'étude d'impact
  - o l'organisation de la concertation préalable
  - o les mesures fiscales à adopter
  - o L'approbation du dossier de création des ZAC et la décision de création des ZAC d'intérêt communautaire
  - o La validation de toutes les études complémentaires en phase de réalisation des ZAC d'intérêt communautaire
  - o L'approbation du dossier de réalisation et la décision de réalisation des ZAC d'intérêt communautaire

#### Finances :

- virements de crédits budgétaires nécessaires de chapitre à chapitre dans la limite des crédits ouverts au budget en section de fonctionnement et de façon à ne modifier en aucun cas l'équilibre général et le montant total du budget voté par le Conseil
- Admission en non valeur

#### *Le Conseil :*

- *charge le bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations ci-dessus énumérées*
- *rappelle que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par le bureau, par délégation du conseil communautaire*
- *autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

#### Point 2 Délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la communauté

Monsieur le Président informe que les délégations proposées permettront, entre autre, aux services une meilleure réactivité ; par exemple, les emprunts votés peuvent être négociés dans un temps limité pour ne pas perdre le taux avantageux (le dernier emprunt négocié avec l'AFL – agence France locale – a obtenu un taux de 0.7 %).

Il existe un service de veille financière à la CCVD qui doit répondre rapidement aux propositions des banques.

Les membres du Conseil proposent de charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

#### Marchés :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont inscrits au budget et sous réserve que ces marchés et accords cadres soient placés sous le régime des marchés passés selon la procédure adaptée (MAPA) prévue par le Code de la commande publique

#### Conventions :

- approuver les conventions avec les communes et tout autre organisme public ou privé pour des projets dont la réalisation et le financement ont été décidés et approuvés par le conseil communautaire
- approuver et autoriser la passation de tous contrats ou actes avec tous organismes publics ou privés pour des opérations dont la réalisation et le financement ne nécessitent pas une approbation ou une décision préalable du Conseil de la C.C.V.D.
- approuver les baux de locations et leurs avenants

#### Judiciaire :

- passation des commandes et règlements des honoraires, frais et émoluments des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget ;
- adopter toute mesure nécessaire à la préservation des intérêts de la C.C.V.D., faire le choix des conseils et défenseurs et intenter, au nom de la communauté de communes, les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pouvoir en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives et d'étendre cette délégation, le cas échéant, aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile
- faire toute déclaration de vols, sinistres, dépôts de plaintes auprès des compagnies d'assurance et des autorités habilitées

#### Domaine et patrimoine :

- consigner les sommes dues aux expropriés ou aux personnes préemptées à la Caisse des Dépôts et Consignations conformément au Code de l'Expropriation
- décider de la conclusion ou de la révision du louage ou du commodat de choses mobilières ou immobilières pour une durée n'excédant pas 12 ans et à condition financière équivalente
- décider d'aliéner les biens mobiliers jusqu'à 15 000 € quel que soit le mode d'aliénation

#### Finances :

- accepter des dons et legs non grevés de conditions ou de charges
- création, modification et suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la C.C.V.D. ;
- Emprunts :
  - o mener des consultations auprès de plusieurs établissements financiers spécialisés pour ce type d'opérations,
  - o retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
  - o passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, le cas échéant de résilier l'opération arrêtée,
  - o signer les contrats d'emprunt et de couverture des risques de taux répondant aux conditions de la délégation,
  - o procéder au remboursement anticipé, total ou partiel, des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées par la communauté de communes, et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
  - o définir le type d'amortissement le plus approprié et procéder à un différé d'amortissement,
  - o procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidations par mise en place de tranches d'amortissement,
  - o exercer les options prévues par le contrat, conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques énoncées ci-dessus,
  - o plus généralement, décider de toutes opérations financières utiles à la gestion et à l'optimisation de l'encours de dette.
  - o Le président communique, annuellement, un bilan relatif à la gestion de la dette.

*Le Conseil :*

- *charge le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations ci-dessus énumérées :*
- *prévoit qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.*
- *Rappelle que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.*

**Point 3** Conditions de mise en place du droit à la formation des élus communautaires

Monsieur Jean Serret informe que :

- les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;
- le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires ;

Il propose que le montant des dépenses de formation s'élève à 7 % de l'enveloppe indemnitaire (environ 13 000 € par an).

Jusqu'à présent, l'enveloppe s'élevait à environ 2 500 € annuels mais il lui semble indispensable de mettre en place un programme de formation en direction des nouveaux élus. Il est complémentaire à celui proposé par l'AMD (association des maires de la Drôme).

Monsieur Fabien Duvert détaille les formations proposées dès l'automne, de 8h à 13h au Campus :

- 7/11/20 : les clés de lecture d'une collectivité
- 5/12/20 : le rôle de l' élu en matière d'urbanisme
- 30/01/21 : l'intérêt de construire un projet de territoire
- Février 21 : piloter sa stratégie financière pour réussir son projet de mandat
- Mars 21 : la méthodologie du projet de territoire

Le projet de territoire sera ainsi redéfini d'ici la fin de l'année 2021.

Ces formations sont financées par le DIF (droit individuel à la formation) des élus, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Un bureau d'études accompagnera la CCVD dans ces démarches et interviendra pour animer les formations.

Depuis le 1er août 2020, tout élu (nouveau ou déjà élu auparavant) se voit crédité un forfait DIF de 20h utilisable dès à présent.

*Le Conseil :*

- *inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :*
  - o *Etre en lien avec les compétences de la communauté ;*
  - o *Favoriser l'efficacité du personnel (ex : informatique, négociation, gestion des conflits, langues étrangères, etc.) ;*
  - o *Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marché public, démocratie locale, etc.) ;*
  - o *Etc.*
- *fixe le montant des dépenses de formation à 7% (montant inférieur ou égal à 20%) par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté ;*
- *Dit que les crédits sont inscrits et à inscrire au budget pour la durée du mandat*
- *autorise le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation*

**Point 4** Organismes extérieurs : désignation

Monsieur Jean Serret propose de désigner des élus pour chaque organisme en faisant appel à candidature.

Un document de présentation de ces organismes a été remis lors du conseil du 15/7/20.

Organisme	Représentants	Elus désignés
ABATTOIR DU DIOIS	1 titulaire	David Garayt (Gigors et Lozeron)
ADN (Syndicat Ardèche Drôme Numérique)	1 titulaire 1 suppléant	Laurent Mantonnier (Livron-sur-Drôme) Delphine Cordaro (Montoisson)
AFL (Agence France Locale)	1 titulaire	Robert Arnaud (Grâne)
AMORCE (Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur et d'Energies)	1 titulaire 1 suppléant	Jean Marc Bouvier (Montoisson) Christine Marion (Grâne)
AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel)	1 titulaire	Laurent Mantonnier
BIOVALLEE (Association des acteurs de Biovallée)	4 titulaires dont 1 au Conseil Adm.	Francis Fayard, Christian Chabert (Livron-sur-Drôme), Robert Arnaud, Jean Serret (Eurre)
CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs)	1 titulaire	Jean Serret
CDESI (commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de la Drôme)	1 titulaire 1 suppléant	Fabien Lombard (Suze) Thierry Javelas (Livron-sur-Drôme)
CLE (Commission Locale de l'Eau)	1 titulaire	Gérard Crozier
CLE de la Molasse Miocène	1 titulaire 1 suppléant	Gérard Crozier Jean Serret
CLER (réseau pour la transition écologique)	1 titulaire	Jean Marc Bouvier
CNAS (Centre National d'Action Sociale)	1 titulaire	Robert Arnaud
COMITE CONSULTATIF DE SUIVI DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DES PPRI	4 titulaires 1 suppléant	Christine Marion, Claude Aurias, Gérard Crozier, Philippe Chave Claude Falligan
COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DES RAMIERES	6 titulaires	Christine Marion, Sylviane Médard (Ioriol), Ken Delcourt, Christian Chabert, Loïc Morel, Gérard Crozier
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	1 titulaire 1 suppléant	Evelyne Bernard (Livron-sur-Drôme) Geneviève Moulins-Dauvilliers
Entente Agglo Valence	3 titulaires  3 suppléants	Gérard Crozier (Allex), Bernard Carreres (Ambonil), Philippe Chave (Livron-sur-Drôme) J-Michel Chagnon (Allex), J-Marc Bouvier, J-François Faure (Livron-sur-Drôme)
EPORA (établissement public foncier)	1 titulaire 1 suppléant	Francis Fayard Dan Villiot
8 FABLAB	1 titulaire	Laurent Mantonnier
HUGUENOTS (Association Nationale des Huguenots)	1 titulaire 1 suppléant	Jean-Luc Bouchet Thierry Javelas
IVDD (Initiative Vallée de la Drôme / Diois)	2 titulaires 2 suppléants	Delphine Cordaro, Francis Fayard Laurent Mantonnier, Jean Serret
LEADER (comité de pilotage)	4 titulaires  4 suppléants	Robert Arnaud, Fabien Lombard, Christian Chabert, Thierry Javelas Benoit Maclin (Mirmande), Christian Caillet (La Répara Auriplés), Ken Delcourt (Autichamp), Jean Serret
MEDA (Maison de l'Europe Drôme Ardèche)	1 titulaire	Nathalie Mantonnier (Livron-sur-Drôme)

Organisme	Représentants	Elus désignés
MISSION LOCALE / PARTENAIRES	3 titulaires Dont 1 membre au bureau	Hélène Sylvestre (Montclar), Francine Dambrine, Geneviève Moulins- Dauvilliers
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	8 titulaires  8 suppléants	Francine Dambrine (Livron-sur-Drôme), Jocelyne Caston (Allex), Solange Grangeon (Montoisson), Fabien Lombard, Benoit Maclin, Thierry Javelas, Nicolas Audemard (Loriol-sur- Drôme), Robert Arnaud Julie Scrivani, Claude Falligan (Loriol), Gilbert Chareyron (Clionsclat), Dan Villiot (Livron-sur-Drôme), J-Luc Bouchet (Le Poët Célard), Frank Gaffiot (Saoû), Jean Serret, J-Marc Bouvier
PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	1 titulaire 1 suppléant	Gérard Gagnier Thierry Javelas
RESERVE NATURELLE DE France	1 titulaire 1 suppléant	Loïc Morel Thierry Javelas)
SOLIHA (ex. CALD) (SOLIdaires pour l'Habitat)	2 titulaires	Evelyne Bilbot (Livron-sur-Drôme), Geneviève Moulins-Dauvilliers
SMBRJ (Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron)	3 titulaires  3 suppléants	Geneviève Moulins-Dauvilliers (Soyans), J-Michel Gaudet (Francillon), Gérard Crozier Loïc Morel (Félines), J-Luc Bouchet), Frank Gaffiot
SM Dignes (Loriol-sur-Drôme)	4 titulaires  1 suppléant	Gérard Crozier, J-Marc Peyret, Claude Aurias (Loriol-sur-Drôme), Philippe Chave Catherine Jacquot (Loriol)
SMDVD (Syndicat Mixte du SCOT Vallée de la Drôme aval)	9 titulaires	Hélène Sylvestre, Francis Fayard, Philippe Chave, Claude Aurias, Claude Falligan, Robert Arnaud, J-Marc Bouvier, Loïc Morel, Cyrille Vallon (Chabrillan)
SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et ses affluents)	12 titulaires ;  12 suppléants	Régine Chaléat (Eurre), Cyrille Vallon, Gérard Crozier, Claude Aurias, J-Marc Peyret, Francis Fayard, René Estéouille (Divajeu), Gilbert Chareyron, Jean Serret, Robert Arnaud, Philippe Chave, David Garayt (Gigors et Lozeron) J-Michel Chagnon, Gilbert Pourret, Christian Bonnet (La Roche/Grâne), J- François Faure, Claude Falligan, Ken Delcourt, Marc Estrangin (Grâne), Bernard Carreres, Benoit Maclin, Thierry Javelas, Nicolas Audemard, Gérard Gagnier (Beaufort)
SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche/Drôme)	4 titulaires  4 suppléants affectés	Christine Marion (Grâne), Régine Chaléat, Robert Arnaud, Christian Chabert Gérard Crozier, Philippe Breynat (Vaunaveys), Frank Gaffiot, Thierry Javelas
V2D (Société d'Economie Mixte Val de Drôme Développement)	8 titulaires	J-Marc Bouvier, Robert Arnaud, Loïc Morel, Dan Villiot, Francis Fayard, Claude Aurias, Gilbert Chareyron, Cyrille Vallon

La désignation des membres au CIAS se fera au prochain Conseil.

**Accord du Conseil**

## Point 5 Information du Président au Conseil dans le cadre de ses délégations

Monsieur Jean Serret rappelle les décisions qu'il a prises dans le cadre de l'ordonnance n° n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, afin de faire face à l'épidémie du COVID-19.

Ces décisions ont été prises dans le cadre des exécutifs, collégalement avec les Vice-Présidents de l'ancienne mandature.

La séance est levée à 20h.

Fait à Eurre, le 18 août 2020

Le Président,

Jean Serret



Communauté de Communes  
du Val de Drôme en Biovallée  
CS 331

96 Ronde des Aliziers  
26400 EURRE

Tél 04 75 25 43 82 – mail: covid@val-de-drome.com

Par délégation  
Le vice-président  
**BOUVIER Jean Marc**